



## Communiqué de Presse

# 2<sup>ème</sup> journée régionale sur les CPTS

## Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

Organisée par l'Union des URPS (Unions Régionales des Professionnels de Santé)\* Hauts-de-France, avec la participation de l'Agence Régionale de santé, l'Assurance Maladie et le Conseil Régional

### Les CPTS expliquées par des professionnels de santé libéraux pour des professionnels de santé libéraux

La journée se tiendra : **Judi 5 mai de 9h à 17h**  
**Hôtel de Région Haut-de-France – Lille**  
**Point presse à 13h** (Vous êtes conviés au déjeuner entre 12h30 et 14h)

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ont été créées dans le cadre de la loi de Modernisation du Système de Santé de 2016 (article 65). Elles ont pour objectifs :

- D'assurer une meilleure coordination des actions des professionnels de santé ;
- D'aider à structurer les parcours de santé ;
- De soutenir la réalisation des objectifs du Projet Régional de Santé (PRS) ;
- D'organiser la réponse à un besoin de santé avec une approche populationnelle sur un territoire donné.

**Une CPTS doit avoir un projet de santé qui témoigne d'un exercice coordonné des soins sur le territoire, élaboré par l'ensemble des professionnels souhaitant intégrer la CPTS, en lien avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux.**

**L'Union des URPS est présente pour accompagner les professionnels de santé à élaborer celui-ci, à constituer leur CPTS autour des missions d'accès aux soins, de parcours, de prévention et de gestion de crise qui leur sont dévolues, et tout au long de leur évolution.**

**A ce jour, il existe une cinquantaine de CPTS (22 reconnues et 27 en cours).**

**Cette journée, qui promet d'être riche en partages et retours d'expérience se déroulera en deux temps :**

- **Matinée** : Le point de vue des institutions / Retour d'expériences de terrain des CPTS
- **Après-midi** : 2 Ateliers pratiques au choix parmi : La prise en charge des soins non programmés / L'accès à un médecin traitant / L'organisation de parcours pluri-professionnels / Le développement d'actions de prévention / Les outils numériques / Le Financement (Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI), etc.) / Comment faire vivre sa CPTS ?

Téléchargez le programme complet :

<https://www.urpsml-hdf.fr/wp-content/uploads/2022/03/Programme-journee-CPTS-2022-03-17.pdf>

Contacts presse :  
Judicaël FEIGUEUX  
Vice-président  
URPS Infirmiers Hauts-de-France  
06 17 31 21 21

\* *Biologistes, Chirurgiens-dentistes, Infirmiers, Masseurs-kinésithérapeutes, Médecins, Orthophonistes, Orthoptistes, Pédiatres-podologues, Pharmaciens et Sages-femmes*